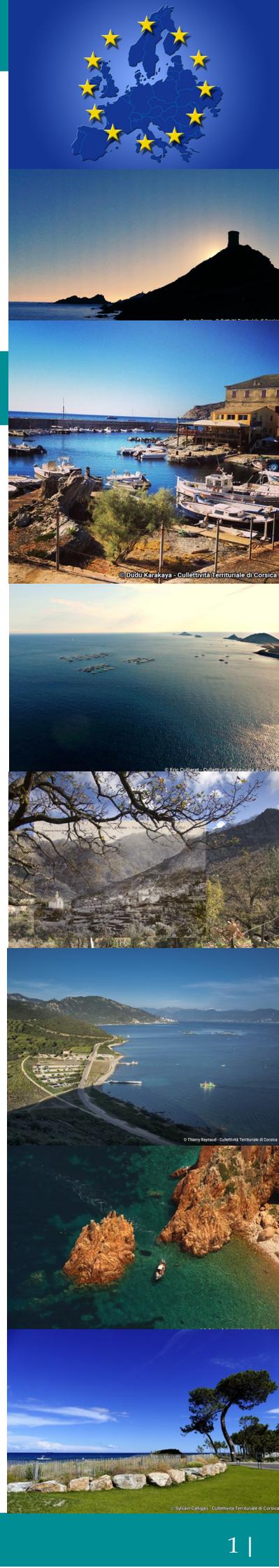


Nutizie di l'Auropa

Les Échos d'Europe

Lettre d'information de l'Antenne de la Collectivité de Corse à Bruxelles

n° 141



À la Une / U primu

SOMMAIRE / SUNTA

À la Une.....1-2

Brèves.....3-11

Agriculture et développement rural
Concurrence
Éducation, jeunesse, culture et sport
Emploi, affaires sociales et inclusion
Énergie
Environnement
Institutions
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME
Recherche et innovation
Réseaux de communication, contenu et technologies

Agenda.....5

Appels à propositions.....12

Agriculture et développement rural
Éducation, jeunesse, culture et sport
Emploi, affaires sociales et inclusion
Recherche et innovation

Consultations publiques.....13-14

Bibliothèque.....15-16

Contact:

Antenne de la Collectivité de
Corse à Bruxelles
36, rue Breydel
B-1040 Bruxelles

STRATÉGIE POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Le 3 mars dernier, la Commission européenne a adopté une stratégie en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030. Cette stratégie s'inscrit dans les principes de l'Union de l'égalité présentée en novembre 2020 et vise à mettre en œuvre les prescriptions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH). Cette stratégie prend en compte la diversité des handicaps qu'ils soient physiques, mentaux, intellectuels ou sensoriels. Elle s'articule autour de 8 domaines prioritaires :

– L'accessibilité

La Commission européenne envisage plusieurs actions législatives pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en matière de transports, services ou d'infrastructures. Ainsi, courant 2021 la Commission européenne publiera des orientations stratégiques à destination des États membres pour appliquer les obligations en matière de marchés publics dans le domaine de l'accessibilité. Plusieurs révisions prévues en 2021 concernant le réseau transeuropéen de transport, les droits des passagers, l'administration en ligne ou les infrastructures ferroviaires devront intégrer les principes d'inclusion et d'accessibilité. En 2022, la Commission européenne lancera la plateforme AccessibleEU qui visera à améliorer la cohérence des politiques d'accessibilité et rendre les connaissances accessibles à tous.

– Bénéficiaire des droits liés à l'Union européenne

Afin de garantir la liberté de circulation et les droits de séjour de manière optimale, la Commission européenne proposera d'ici 2023 la création d'une carte européenne du handicap qui sera reconnue dans l'ensemble des États membres. En vue de renforcer la participation des personnes handicapées au processus démocratique un

guide de bonnes pratiques électorales devrait être publié en 2023 tandis que des discussions seront encouragées dès 2022 pour rendre les listes de candidats plus diverses et inclusives.

– Une qualité de vie décente et autonomie

Afin d'assurer plus d'autonomie et un accès renforcé aux services de proximité, la Commission européenne prévoit entre autres mesures l'établissement d'ici 2024 d'un cadre européen pour les services sociaux d'excellence à destination des personnes handicapées.

En matière d'emploi, la Commission européenne devrait présenter en 2021 un plan d'action sur l'économie sociale et évaluer la mise en œuvre de la directive européenne sur l'égalité en matière d'emplois. En 2022 un paquet de mesures devrait être publié en vue d'améliorer les perspectives d'emplois des personnes handicapées à travers une coopération entre partenaires sociaux, organisations représentatives des personnes handicapées et le réseau européens des services publics de l'emploi. La Commission européenne appelle également les États membres à se fixer des objectifs pour l'intégration d'adultes handicapés dans des cursus d'apprentissage, adopter des actions spécifiques pour des formations flexibles et encourager la coopération entre parties prenantes de l'économie sociale.

En matière de protection sociale, la Commission européenne devrait publier des lignes directrices pour encourager les États membres à réformer leur système de protection sociale en faveur des personnes handicapées.

– L'égalité d'accès et la non-discrimination

Ce volet d'actions concerne l'ensemble des domaines de la société dont :

- La justice et la protection juridique : la stratégie vise à assurer le respect de l'application de la convention de La Haye de 2000 sur la protection internationale des adultes vulnérables et à fournir des orientations aux États membres pour renforcer l'accès à la justice pour les personnes handicapées ;
- L'éducation inclusive et accessible : en 2021 une boîte à outils sera proposée pour renforcer l'inclusion dans l'éducation et la petite enfance ;
- Les soins de santé : La Commission européenne mettra en place un groupe de pilotage sur la promotion et la prévention afin de partager les bonnes pratiques en matière de santé. Elle visera également à accompagner les parties prenantes pour prendre en charge de manière efficace les troubles mentaux liés à la pandémie de COVID-19 ;
- La culture, les divertissements, le sport et le tourisme : une évaluation sera lancée concernant les politiques nationales pour accroître la participation des personnes handicapées dans le sport, la culture et les activités de loisirs tandis qu'un partenariat avec le Comité paralympique international visera à lutter contre les préjugés. Enfin le prix de la capitale européenne du tourisme intelligent intégrera dans les critères de sélection l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- La sécurité et la protection : en 2024, des orientations concerneront la prise en charge par les services de l'ordre des victimes de violences handicapées tandis que l'agence des droits fondamentaux évaluera les conditions de vie des handicapés dans des institutions afin de mesurer la violence, les abus et la torture.

– La promotion des droits des personnes handicapées à l'échelle mondiale

En 2021 la boîte à outils concernant la coopération au développement de l'UE fondée sur les droits sera actualisée pour renforcer la lutte contre les inégalités faites notamment aux personnes handicapées.

– La mise en œuvre efficace de la stratégie

La plateforme sur le handicap sera lancée dès 2021 afin de soutenir la mise en œuvre des stratégies européennes et nationales en matière de handicap. Elle intégrera l'ensemble des points de contact nationaux relatifs à la CNUDPH, les organisations représentatives de personnes handicapées et les services de la Commission européenne. Les États membres seront soutenus pour utiliser au mieux les différents fonds européens en faveur de la priorité de cette stratégie.

– Le principe « Montrer l'exemple »

La Commission européenne visera à améliorer sa stratégie de ressources humaines afin d'assurer plus de diversité et d'inclusion des personnes handicapées. Des mesures seront également prises pour rendre les bâtiments et les services de la Commission européenne accessibles à tous les publics.

– La sensibilisation, la gouvernance et le suivi des progrès

D'ici 2023 de nouveaux indicateurs relatifs aux handicaps seront élaborés tandis qu'une stratégie concernant la collecte des données dans tous les États membres sera mise en place.

Plus d'informations : [ici](#)

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Plan d'action pour l'agriculture biologique



Dans le cadre de sa stratégie globale de Green deal européen, et celles plus ciblées « De la ferme à la table » et de la biodiversité, la Commission a présenté son nouveau grand [plan d'action](#) pour le développement du secteur de l'agriculture biologique (voir rubrique « *Bibliothèque* »).

Ce plan, qui propose d'atteindre à l'horizon 2030 25% de surfaces cultivées en bio dans l'UE, présente 23 mesures articulées autour des 3 axes suivants :

- **Encourager la consommation** en stimulant la demande par l'information et la communication sur la production biologique, la promotion de la consommation de produits biologiques, tout en améliorant leur traçabilité. Il s'agira par exemple d'intégrer les produits bio dans les repas scolaires et les cantines sur le lieu de travail, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dans les supermarchés et dans la cuisine domestique quotidienne ;
- **Augmenter la production** : pour accélérer la conversion des surfaces bio et passer de 8,5% de terres cultivées en bio à l'objectif de 25% en 2030, la Commission propose non seulement de s'appuyer sur les fonds des programmes de développement rural de la PAC, mais également le renforcement de la transformation au niveau local et à petite échelle, le soutien à l'organisation de la chaîne alimentaire, l'amélioration de l'alimentation animale et le renforcement de la production aquacole biologique. De même, le développement de réseaux de tourisme bio, comme les « biodistricts » qui incitent les agriculteurs, les citoyens, les opérateurs touristiques, les associations et les pouvoirs publics à travailler ensemble à la gestion durable des ressources locales sur la base de principes et de pratiques biologiques sera encouragé ;
- **Optimiser la durabilité du secteur** en améliorant le bien-être des animaux, en garantissant la disponibilité de semences biologiques, en favorisant la réduction de l'empreinte carbone du secteur et celle de l'utilisation des matières plastiques, de l'eau et de l'énergie.

Des rapports d'avancement bisannuels et un examen à mi-parcours du plan d'action en 2023 seront mis à la disposition du public. De même, à des fins de sensibilisation, la Commission organisera chaque année dans toute l'UE une journée de l'agriculture biologique.

Plus d'informations : [ici](#)

CONCURRENCE

Accord sur des régimes français d'aides en réponse à la crise liée à la Covid-19

Courant mars, la Commission européenne a donné son aval à plusieurs régimes d'aides français de soutien à l'économie mis en place en réponse à la crise liée à la pandémie de la Covid-19.

Le 1^{er} dispositif accepté est un [régime de garanties d'État](#) visant à fournir un financement à long terme aux entreprises afin de faciliter les nouveaux investissements. 20 milliards d'€ d'aides pourront ainsi être mobilisés sous la forme de prêts participatifs et de dettes subordonnées. La garantie d'État pourra couvrir jusqu'à 30% du portefeuille de prêts participatifs et d'obligations subordonnées émis avant le 30 juin 2022. Les prêts participatifs et les obligations subordonnées éligibles devront être émis avant le 30 juin 2022, permettre de financer des investissements et non des dettes préexistantes, et avoir une échéance de 8 ans, avec une période de grâce de 4 ans sur les remboursements du principal. Le régime sera ouvert aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire sur la base de la présentation d'un plan d'investissement et de notations financières minimales.

La Commission européenne a également donné accord à un [dispositif d'aides](#) aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 sous forme de subventions directes aux coûts fixes non couverts par les recettes. Ce régime sera accessible à toutes les entreprises ayant subi, entre janvier et novembre 2021, une baisse mensuelle de leur chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la période correspondante précédant la pandémie (janvier 2019/novembre 2019). Les bénéficiaires pourront percevoir jusqu'à 70% de leurs coûts fixes qui ne sont pas couverts par les recettes (90% pour les micros et petites entreprises), plafonnés à 10 millions d'€.

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

Programme de travail Erasmus + 2021-2027

Depuis sa création en 1987, le programme Erasmus a connu de nombreuses modifications jusqu'à inclure l'ensemble des mobilités avec pour objectif de soutenir le développement éducationnel, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà. Les priorités du programme Erasmus + pour 2021-2027, publié le 25 mars dernier, sont : la construction d'un espace européen de l'éducation, la mise en place d'une coopération européenne stratégique en matière d'éducation et de formation, la mise en œuvre de la politique de coopération dans la stratégie pour la Jeunesse 2019-2027 et le développement de la dimension européenne du sport. Le programme se structure autour de 3 principes directeurs :

- Un programme Erasmus + plus inclusif qui encouragera à :
 - Déployer des actions plus inclusives pour permettre d'attirer des profils moins susceptibles de postuler au programme ;
 - Simplifier la participation au programme ;
 - Mettre en place une stratégie pour un soutien et un rayonnement qualitatifs.
- Un programme Erasmus + plus vert à travers plusieurs actions telles que :
 - Des actions directes pour réduire l'empreinte carbone du programme en favorisant l'usage de transports moins riches en carbone tels que le train et en offrant notamment plus de jours de transport ou une allocation plus élevée pour couvrir les correspondances et les frais d'hébergement et de nourriture liés au transport ;
 - La sensibilisation à l'environnement et au changement climatique à travers différentes activités ;
 - Un accroissement des projets s'adressant à l'action climatique et à l'environnement ;
 - L'adoption de pratiques et méthodologies pour réduire l'impact environnemental des activités mises en œuvre ;
 - L'élaboration de guides et de formations en vue de faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences dans ce domaine ;
 - L'initiative « *Be part of it* » afin de transposer une approche en faveur de l'environnement au sein des agences nationales, de la Commission et des organisations.
- Un programme plus numérique afin de :
 - Faciliter la transition numérique et renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation européennes ;
 - Renforcer les compétences numériques ;
 - Soutenir le développement de contenus numériques ;
 - Renforcer l'apprentissage en ligne en associant notamment la mobilité physique et la coopération comme le fait actuellement le réseau *eTwinning*;
 - Renforcer la numérisation du programme, des procédures et de la coopération à travers notamment une carte étudiante européenne électronique.

De nouvelles initiatives vont intégrer Erasmus + dès 2021. DiscoverEU et les universités européennes ont fait l'objet d'initiatives pilotes dans la programmation 2014-2020 et seront pérennisés en 2021-2027. Les centres d'excellence professionnelle vont permettre de rendre la formation professionnelle plus attractive. Les académies européennes d'enseignants visent à favoriser la mobilité des enseignants et les échanges sous toutes formes possibles au sein de l'UE pour mettre en œuvre la dimension européenne dans le cursus et la formation des enseignants. Par ailleurs, les actions Jean Monnet ne seront plus limitées aux universités et seront élargies aux écoles et à toutes autres institutions de formation et d'éducation.

Plus d'informations : [ici](#)

AGENDA

2 avril : Dialogue citoyen en ligne en France avec le vice-président exécutif de la Commission européenne, Frans Timmermans

Plus d'informations [ici](#)

11 avril : conférence « Le patrimoine dans les routes d'échanges culturels : débattre, conserver, valoriser » organisée par la Présidence du Conseil de l'UE

Plus d'informations [ici](#)

13 avril : Séminaire « Continuité de l'action de protection civile et développement capacitaire – leçons tirées de la COVID-19 » organisé par la Présidence du Conseil de l'UE

Plus d'informations [ici](#)

14 avril : Conférence « Universités européennes : réseaux européens de connaissance et d'innovation » organisée par la Présidence du Conseil de l'UE

Plus d'informations [ici](#)

15 avril : Formation des enseignants Jean Monnet : évènement virtuel de lancement organisé par la Commission européenne

Plus d'informations [ici](#)

20 avril : Conférence sur la précarité énergétique à la croisée des chemins du socle européen des droits sociaux et du pacte vert pour l'Europe organisée par le CESE

Plus d'informations [ici](#)

21 avril : webinaire sur les opportunités d'innovation organisé par l'EIT

Plus d'informations [ici](#)

22 avril : Séminaire virtuel de réflexion sur l'économie circulaire : lancement de bounCE4award organisé par la Commission européenne

Plus d'informations [ici](#)

22 avril : conférence sur une aviation propre pour une reprise verte et compétitive en Europe : les idées innovantes prennent leur envol organisée par la Commission européenne

Plus d'informations [ici](#)

29 avril : conférence « Nourrir la productivité et le dynamisme des entreprises après la COVID-19 » organisée par la Commission européenne

Plus d'informations [ici](#)

3 mai : Sommet européen de la recherche sur le cancer 2021 organisé par la Présidence du Conseil de l'UE

Plus d'informations [ici](#)

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

Transparence et égalité des rémunérations

L'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes pour un même travail s'élève toujours à 16% dans l'UE. Pour lutter contre ses inégalités salariales, la Commission européenne a récemment présenté une [proposition](#) de directive sur la transparence des rémunérations afin que les femmes et les hommes perçoivent une rémunération égale pour un même travail. Dans sa proposition, la Commission entend œuvrer sur 2 axes d'action, les mesures visant à garantir la transparence en matière de rémunération pour les travailleurs et les employeurs et un meilleur accès à la justice pour les victimes de discriminations en matière de rémunération et notamment :

- La transparence des rémunérations
 - L'obligation pour les employeurs de fournir des informations sur le niveau de rémunération initial ou une fourchette correspondante dans l'offre d'emploi. Les employeurs ne devraient plus être autorisés à demander aux candidats leurs antécédents en matière de rémunération ;
 - Le droit à l'information pour les salariés, avec la possibilité de demander à leur employeur des informations sur leur niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens, ventilés par sexe, pour le même travail ;
 - Les informations sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes avec l'obligation pour les employeurs d'au moins 250 salariés de publier des informations sur l'écart de rémunération entre les travailleurs féminins et masculins dans leur organisation;
 - Évaluation conjointe des rémunérations en coopération avec les représentants des travailleurs, lorsqu'un écart de rémunération entre hommes et femmes d'au moins 5% est constaté et non objectif.
- Un meilleur accès à la justice pour les victimes de discriminations :
 - Une indemnisation et le recouvrement intégral des arriérés de salaire et des primes pour les travailleurs victimes d'une discrimination en matière de rémunération fondée sur le sexe ;
 - La charge de la preuve quant à l'absence de discrimination en matière de rémunération pèsera sur l'employeur ;
 - Un montant minimum d'amendes en cas de violation de la règle relative à l'égalité de rémunération sera établi par les États membres ;
 - Des recours collectifs en matière d'égalité de rémunération devront être prévus.

Cette proposition de directive va être soumise à l'approbation du Parlement européen et du Conseil et lorsqu'elle sera adoptée, les États membres auront 2 ans pour la transposer en droit interne.

Plus d'informations : [ici](#)

Plan d'action pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux

La Commission européenne a présenté le 4 mars dernier son [plan d'action](#) pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux de 2017, qui détaille les mesures proposées pour mettre en œuvre les 20 principes du Socle européen en matière sociale, d'égalité des chances, d'accès au marché du travail, de conditions de travail et des enjeux d'inclusion. Ce plan d'action fixe également 3 grands objectifs en matière d'emploi, de compétences et de protection sociale à atteindre d'ici 2030 :

- Au moins 78% des personnes âgées de 20 à 64 ans auront un emploi ;
- Au moins 60% des adultes participeront chaque année à des activités de formation ;
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devra diminuer d'au moins 15 millions.

La Commission invite les États membres à approuver ces 3 objectifs et à contribuer à cet effort en définissant leurs propres objectifs nationaux. Un rendez-vous entre les États membres est déjà fixé les 7 et 8 mai 2021, lors du sommet de Porto consacré au renforcement de la dimension sociale de l'Europe afin de relever les défis d'une reprise équitable, inclusive et résiliente et de la transition écologique et numérique.

Plus d'informations : [ici](#)

Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant

« Nous avons besoin d'une stratégie qui soit ouverte à tous les enfants et qui aide les enfants en situation de vulnérabilité, de même que nous avons besoin d'une stratégie qui promeuve et soutienne notre droit de prendre part aux décisions qui ont des répercussions sur nous. Parce que rien de ce qui est décidé pour les enfants ne devrait l'être en l'absence des enfants. Il est temps de normaliser la participation des enfants. »

(Conclusions des enfants, 13^{ème} forum européen pour les droits de l'enfant, 2020)

La Commission a présenté sa 1^{ère} [stratégie](#) globale sur les droits de l'enfant, qui propose une série d'actions et de mesures axées autour des 6 priorités suivantes :

- Les enfants, acteurs de changement de la vie démocratique, par la conception de textes juridiques adaptés aux enfants, l'organisation de consultations avec les enfants notamment dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe et de la mise en œuvre du pacte pour le climat et du Green deal ;
- Le droit des enfants de réaliser pleinement leur potentiel, quel que soit leur milieu social ;
- Le droit des enfants d'être à l'abri de toute violence : la Commission soumettra prochainement des propositions législatives visant à lutter contre la violence à caractère sexiste et domestique et formulera des recommandations pour prévenir les pratiques préjudiciables envers les filles ;
- Le droit des enfants à une justice adaptée, notamment par le biais de formation judiciaire spécialisée et le développement de voies alternatives de substitution à la détention ;
- Le droit des enfants à un environnement numérique sûr, avec la mise à jour de sa [stratégie](#) de 2012 pour un internet mieux adapté aux enfants et sa proposition de paquet sur les services numériques.
- L'universalité des droits des enfants : afin de protéger et respecter ces droits, la Commission propose d'allouer 10% du financement de l'aide humanitaire à l'éducation dans les situations d'urgence et de crises prolongées et annonce pour 2022 un plan d'action pour la jeunesse dans le monde.

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation en 2024, avec la participation d'enfants.

Pour compléter sa stratégie, la Commission propose également aux États membres d'établir une [garantie européenne pour l'enfance](#), afin d'assurer l'égalité des chances pour les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. La garantie européenne pour l'enfance permettra l'accès gratuit et effectif à un ensemble de services essentiels (service d'éducation et d'accueil, enseignements et activités scolaires, alimentation saine, logement adéquat et soins de santé) pour les enfants de moins de 18 ans exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. La Commission invite les États membres à lui présenter leur plan d'action national et elle effectuera, dans le cadre du semestre européen, le suivi des progrès réalisés en la matière.

Plus d'informations : [ici](#)

Soutenir l'emploi pour sortir de la crise sanitaire

À l'instar de son plan d'action pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, la Commission européenne a adressé aux États membres une série de [recommandations](#) visant au soutien actif et efficace à l'emploi notamment vers les secteurs en expansion, comme les secteurs écologique et numérique, à la suite de la crise de la Covid-19.

Ces recommandations (voir rubrique « *Bibliothèque* »), qui complètent les recommandations pays par pays du processus budgétaire du Semestre européen et qui sont soutenues par les possibilités de financement de l'UE (FESI, React EU, Facilité pour la reprise et la résilience, Fonds de transition juste, Fonds d'ajustement à la mondialisation), poursuivent 3 objectifs principaux :

- La mise en œuvre des incitations limitées dans le temps à l'embauche et un soutien à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage ;
- L'introduction des mesures de requalification et de renforcement de compétences ;
- Le soutien des services nationaux de l'emploi.

Pour ce faire, la Commission recommande aux États membres de constituer une cartographie des besoins en compétences et des carences tant au niveau sectoriel que régional et des écosystèmes industriels et préconise de s'appuyer sur les partenaires sociaux.

En outre, la Commission insiste pour que les États membres s'appuient sur les partenaires sociaux dans la conception, la mise en œuvre, ainsi que l'évaluation des politiques déployées afin de répondre à l'incidence du virus sur le marché du travail.

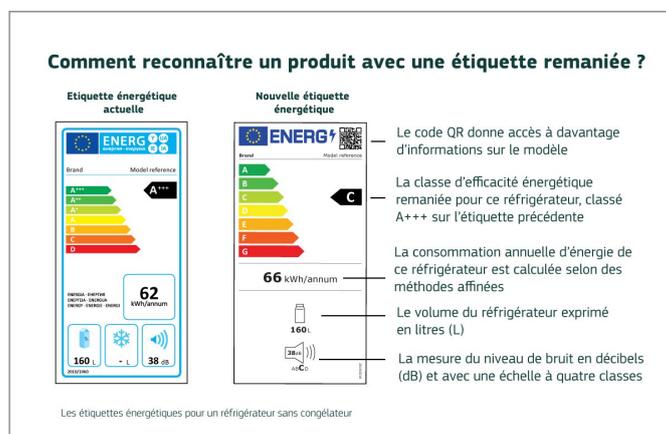
Plus d'information : [ici](#)

ÉNERGIE

Étiquettes énergétiques

Depuis le 1^{er} mars 2021, de nouvelles étiquettes énergétiques sont entrées en vigueur dans l'UE au sein des magasins physiques et en ligne concernant 4 catégories de produits : réfrigérateurs et congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge ainsi que les téléviseurs et moniteurs externes. De nouvelles étiquettes seront également mises en place dès le 1^{er} septembre pour les ampoules électriques et les lampes à sources lumineuses.

Ces étiquettes abandonnent la classification actuelle des produits pour revenir à une échelle de A à G. Cette échelle devrait permettre à très peu de produits de bénéficier de la note A afin de laisser une marge de progression pour intégrer des produits plus économes en énergie. Les produits bénéficiant auparavant de note A+ ou A++ ou A+++ seront désormais étiquetés dans B, C ou D. Les étiquettes comporteront également un code QR qui renverra à une base de données européenne pour permettre aux consommateurs d'accéder à des informations plus détaillées sur le produit. Les étiquettes comportent également des informations concernant la consommation d'énergie, la capacité des appareils, le niveau de bruits, etc. En parallèle, de nouvelles règles d'écoconception sont entrées en vigueur en mars 2021 afin d'assurer la disponibilité des pièces de rechange par le fabricant pendant 7 à 10 ans après la commercialisation des machines.



Plus d'informations : [ici](#)

ENVIRONNEMENT

Prévention des feux de forêt

La Commission européenne a publié le 22 mars dernier des [nouvelles lignes directrices](#) en matière de prévention de feux de forêt qui permettent de formuler des recommandations relatives à la gouvernance, l'analyse des risques, l'aménagement paysager des forêts, la gestion des terrains et l'information au public.

Les incendies incontrôlés doivent faire l'objet d'un cadre de gouvernance adapté qui permettent d'assurer la coopération des autorités compétentes aux niveaux local, régional, national et européen en matière d'éducation, de ressources humaines et matérielles ainsi que de planification. L'aménagement paysager doit intégrer dans ses priorités la prévention des feux de forêt grâce notamment à l'anticipation des risques et des causes d'incendies. Ainsi la gestion des espaces sylvestres doit également prendre en compte le choix des espèces et des méthodes de gestion résiliente notamment à travers le contrôle des combustibles. Cet aménagement doit également prendre en compte les écosystèmes afin de préserver et améliorer la biodiversité dans les forêts européennes.

Le document recommande également de développer la sensibilisation et l'éducation des citoyens en s'adaptant à leur réalité immédiate afin de limiter leur implication dans le départ d'incendies involontaires.

Ce document encourage la mise en place d'une coordination internationale face aux feux de forêt involontaires à travers notamment des initiatives conjointes dans les Caraïbes et l'Amérique latine.

L'UE offre plusieurs opportunités de financement et de coopération à travers diverses initiatives comme le Green deal ou la stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030. Une stratégie de l'UE pour les forêts devrait par ailleurs être publiée en 2021 et fait actuellement l'objet d'une consultation publique (voir rubrique « *Consultations publiques* »).

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La Conférence sur l'avenir de l'Europe



Avec une année de retard en raison de difficultés liées notamment à la gouvernance, les travaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe ont été officiellement lancés le 10 mars dernier avec la signature par les Présidents des 3 institutions européennes, Ursula VON DER LEYEN pour la Commission européenne, Charles MICHEL pour le Conseil et David SASSOLI pour le Parlement européen d'une [déclaration commune](#).

Cet exercice inédit de consultation multilingue et transnational permettra aux citoyens européens de déterminer les contours de l'Union européenne de demain et d'apporter des réponses politiques aux enjeux qui les préoccupent. Les thèmes pouvant être abordés dans le cadre de la Conférence concerneront notamment la santé, le changement climatique, l'équité sociale, la transformation numérique, le rôle de l'UE dans le monde ou la manière de renforcer les processus démocratiques. De nombreux panels de citoyens européens représentatifs de la population européenne en termes d'origine géographique, de genre, d'âge, du milieu socio-économique et du niveau d'éducation, assemblées et comités vont ainsi être mis en place. Une grande plateforme numérique, multilingue et interactive va prochainement être mise en place et des débats et conférences seront organisés à tous les niveaux, tant européen que national ou local. Une conférence plénière, composée de représentants du Parlement européen, du Conseil, de la Commission européenne, du comité des régions e, du comité économique et social européen, des parlements nationaux et de citoyens se réunira semestriellement et débattrà des recommandations issues des panels citoyens. Les résultats finaux de cet exercice participatif sont attendus pour le 1^{er} semestre 2022, sous Présidence française du Conseil de l'UE.

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME

Certificat vert numérique

Afin de faciliter et de sécuriser la libre circulation des personnes dans l'UE, la Commission européenne a présenté le 17 mars dernier sa [proposition réglementaire](#) de certificat vert numérique. Ce certificat, disponible gratuitement, sous forme électronique ou sur papier attestera de la vaccination contre la COVID-19, d'un test de dépistage négatif (test TAAN/RT-PCR ou test rapide de détection d'antigènes) ou d'une guérison de la Covid-19. Afin de garantir sa sécurité et son authenticité, le certificat vert numérique comportera un code QR qui pourra être vérifié via un portail dédié. Ce certificat sera valable dans les 27 États membres de l'UE et ouvert à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège et à la Suisse. Afin d'être mise en œuvre avant l'été, la proposition de règlement a été soumise en procédure d'urgence au Parlement européen et au Conseil pour accord.

Plus d'informations : [ici](#) et site internet de la Commission européenne « [Réaction face au Coronavirus](#) »

RECHERCHE ET INNOVATION

Plan stratégique Horizon Europe 2021-2024



Dans le cadre du lancement de la nouvelle programmation 2021-2027 du programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon Europe, la Commission européenne a mis en place un nouveau dispositif « le plan stratégique » qui a pour objectif de déterminer 4 orientations stratégiques relatives aux investissements du programme pour la période 2021-2024 :

- La promotion d'une autonomie stratégique ouverte afin d'accélérer les transitions numériques et vertes à travers le développement de technologies, secteurs et chaînes de valeur numériques clés ;
- La restauration des écosystèmes et de la biodiversité en Europe ainsi que la gestion durable des ressources naturelles afin de garantir un environnement sain, propre et sécurisé ;
- Une économie européenne numérique, circulaire, neutre pour le climat et durable à travers la transformation de la mobilité, l'énergie, la construction et les systèmes de production.
- La mise en place d'une société européenne plus résiliente, inclusive et démocratique préparée à répondre aux menaces et catastrophes tout en assurant un système de santé de haute qualité, en luttant contre les inégalités et en impliquant tous les citoyens dans les transitions verte et numérique.

Le plan stratégique identifie un nombre total de 29 partenariats Co programmés et cofinancés avec des partenaires issus des gouvernements nationaux, de l'industrie et de la société civile. Ces partenariats complètent les 10 partenariats européens institutionnalisés présentés par la Commission européenne (voir Nutizie di l'Auropa n°140). Le plan stratégique présente également 5 missions de l'UE : lutte contre le cancer, adaptation au changement climatique, protection des océans, des villes plus vertes et la santé des sols pour l'alimentation, les personnes, la nature et le climat. Les missions sont des engagements volontaires à résoudre les grands défis sociétaux de manière holistique et interdisciplinaire et peuvent se traduire en projets de recherche, en action ou en initiatives réglementaires.

Le plan stratégique liste également 8 priorités horizontales communes à l'ensemble du programme et intégrées au processus de sélection des appels à projets :

- L'égalité de genre et l'inclusion ;
- L'éthique et l'intégrité ;
- La dissémination et l'exploitation des résultats ;
- Les sciences sociales et humaines ;
- Des pratiques de science ouverte ;
- L'innovation sociale ;
- Le respect de la taxonomie de l'UE ;
- L'utilisation de technologies clés génériques.

Plus d'informations : [ici](#)

Mise en place du Conseil européen de l'innovation



La Commission européenne a lancé, suite à une initiative pilote, un nouveau dispositif dans le cadre d'Horizon Europe : le Conseil européen de l'innovation (CEI). Le Conseil européen de l'innovation fait partie du pilier 3 d'Horizon Europe « Innovation ouverte ». Il a pour but de soutenir les innovations avec potentiel de rupture et de création de marchés et est doté d'un budget de 10,1 milliards d'€ pour la période 2021-2027. L'EIC a été créé pour lutter contre les obstacles à l'innovation en Europe qui sont :

- Des performances en matière d'innovation réduites par rapport aux fortes performances en matière de recherche ;
- Des déficits de financement pour la phase de transition entre le laboratoire et l'entreprise et la phase de croissance rapide des entreprises innovantes à haut risque ;
- Une grande fragmentation des écosystèmes nationaux et locaux en Europe.

Il permettra de soutenir l'innovation, les PME innovantes et les start-up à travers 3 instruments principaux :

- L'accélérateur (1 milliard d'€) : Cet instrument met en place une offre unique associant pour la 1ère fois une subvention pouvant aller jusqu'à 2,5 millions d'€ avec des fonds EIC qui peuvent prendre la forme d'une participation au capital (jusqu'à 15 millions d'€) avec en plus un accompagnement individuel des entreprises via du mentorat et des mises en relation entre entreprises et investisseurs ;
- Le pathfinder (300 millions d'€) est en charge d'accompagner les premiers stades de développement des projets innovants. Cet instrument permet de financer des activités de transition liées au développement commercial telles que des études de faisabilité, des aides pour la création d'entreprises et de start-up et des activités de démonstration. Les projets, une fois sélectionnés, sont regroupés au sein de portefeuilles thématiques tels que la santé, le numérique, l'énergie et l'environnement, la nourriture et l'agriculture, la production et les infrastructures. Les subventions peuvent s'élever à 4 millions d'€ par projet. 132 millions d'€ seront spécifiquement dédiés à 5 défis : l'intelligence artificielle consciente, les outils de mesure de l'activité cérébrale, la thérapie génique et cellulaire, l'hydrogène vert et les matériaux vivants modifiés;
- Un mécanisme de financement de transition (100 millions d'€) afin de transformer les résultats des recherches obtenus au titre de l'initiative pilote du pathfinder et du Conseil européen de la recherche en innovations commerciales.

Par ailleurs le CEI permettra l'octroi de plusieurs prix afin de mettre en valeur une plus grande diversité d'acteur de la recherche et de l'innovation :

- Le [prix européen des femmes innovatrices](#) qui permettra de mettre en lumière les femmes à la tête d'entreprises innovantes et performantes au sein de l'UE et des pays associés au programme Horizon Europe ;
- Le [prix de la capitale européenne de l'innovation](#) (iCapital) qui permet de distinguer les villes particulièrement dynamiques pour encourager l'innovation et renforcer les écosystèmes d'innovation locaux ;
- Le concours européen de l'innovation sociale permettra de valoriser les innovations sociales permettant à la société civile de renforcer les compétences dans le cadre des transitions verte et numérique ;
- Les prix européens des marchés publics à visée innovante s'adressent aux acheteurs publics et privés qui mettent en avant les solutions innovantes dans le cadre de passation de marchés publics.

Plus d'information : [ici](#)

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

Décennie numérique de l'Europe

Le 9 mars dernier, la Commission européenne a publié une stratégie intitulée « Une boussole numérique pour 2030 » qui vise à engager la transformation numérique de l'UE d'ici 2030 à travers un ensemble de principes numériques, la mise en place de projets plurinationaux et la mise en place d'une gouvernance spécifique.

Cette stratégie se base donc sur 4 objectifs principaux :

- Les compétences numériques : d'ici 2030, au moins 80% des européens devraient disposer de compétences numériques basiques tandis que 20 millions d'emplois devraient être spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication ;
- Les infrastructures numériques performantes, sécurisées et durables : en 2030 l'ensemble des foyers européens devraient bénéficier d'une connexion en gigabit et la 5G devra couvrir l'ensemble des zones habitées. Par ailleurs la 20% de la production mondiale de semi-conducteurs durables de pointe devrait provenir de l'UE tandis que l'Europe devrait posséder son 1^{er} ordinateur quantique ;
- La transformation numérique des entreprises : 75% des entreprises devraient utiliser les services informatiques en nuage (*cloud*), les big data et l'intelligence artificielle tandis que plus de 90% des PME devront avoir un niveau basique d'intensité numérique ;
- La numérisation des services publics : l'ensemble des services publics clés devront être disponibles en ligne. Tous les citoyens pourront accéder à leur dossier médical électronique et au moins 80% devront utiliser une méthode d'identification en ligne. Il s'agira également d'assurer que les droits des citoyens reconnus hors ligne soient effectifs en ligne également.

La stratégie prévoit un système de suivi spécifique permettant à base de rapports annuels de contrôler l'accomplissement des objectifs.

La Commission européenne envisage également le lancement de projets multinationaux qui permettraient de combiner des investissements européens, nationaux et sectoriels. Les États membres devront s'engager à concentrer 20% des financements prévus dans les plans nationaux pour la relance et la résilience à la transition numérique. Parmi les projets plurinationaux envisagés par la Commission figurent une infrastructure paneuropéenne de traitement des données, le développement de processeurs basse consommation de nouvelle génération ou des administrations publiques connectées.

Un grand débat devrait être organisé afin de mettre en place une déclaration interinstitutionnelle solennelle entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission concernant les droits et principes numériques des européens.

Lors de la journée du numérique 2021, les États membres ont signé le 19 mars dernier 3 déclarations qui s'inscrivent dans les objectifs de la décennie numérique de l'UE :

- [Les passerelles de données européennes, élément clé de la décennie numérique de l'Europe](#), est une déclaration visant à renforcer la connectivité entre le continent européen et les partenaires de l'UE situés en Afrique, Asie, Amérique latine et dans le voisinage européen à travers des câbles terrestres et sous-marins ainsi que par des liaisons satellites et réseaux ;
- [Norme de l'UE en faveur des start-up](#) doit soutenir toutes les entreprises européennes à bénéficier des bonnes pratiques répertoriées par l'UE par rapport aux start-up et écosystèmes performants dans le cadre des transitions verte et numérique ;
- [Une transformation écologique et numérique de l'UE](#) enjoint les États signataires à accélérer l'usage de technologies numériques en faveur de la protection de l'environnement.

Lors de la Journée du Numérique 2021, plusieurs entreprises du secteur des TIC ont rejoint [la coalition européenne du numérique vert](#) marquant leur engagement à contribuer à la réduction de leur empreinte carbone en vue d'atteindre la neutralité climatique en 2040.

Plus d'informations : [ici](#)

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

AGRIP-MULTI-2021-TC - [Programmes multiples Subventions en faveur d'actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers](#)

Échéance : 11/05/2021

AGRIP-SIMPLE-2021 - [Subventions en faveur d'actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers](#)

Échéance : 11/05/2021

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

EAC/S16/2020 - [Action préparatoire - Protection des cimetières juifs d'Europe : favoriser l'implication et la sensibilisation des parties prenantes](#)

Échéance : 19/04/2021

EAC/S18/2020 - [Action préparatoire : développement de politiques ascendantes pour la culture et le bien-être dans l'UE](#)

Échéance : 14/05/2021

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

VP/2020/012 - [Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'atténuation de l'impact économique et social de la crise COVID-19](#)

Échéance : 26/04/2021

AAL2021 - [Programme concernant la vie active et assistée : faire progresser les solutions de santé et de soins inclusifs pour bien vieillir au cours de la nouvelle décennie](#)

Échéance : 21/05/2021

SOCPL-2021-INFO-REPR - [Information, consultation et participation des représentants des entreprises](#)

Échéance : 2/05/2021

RECHERCHE ET INNOVATION

Conseil européen de la recherche

ERC-2021-StG - [Subvention de démarrage/Starting Grants](#)

Échéance : 8/04/2021

ERC-2021-COG - [Subvention de consolidation](#)

Échéance : 20/04/2021

Conseil européen de l'innovation

HORIZON-EIC-2021-WomenInnovatorsPrize - [Le prix européen des femmes innovatrices](#)

Échéance : 30/06/2021

HORIZON-EIC-2021-iCapitalPrize - [Prix de la capitale européenne de l'innovation](#)

Échéance : 15/07/2021/

Énergie

Sunfuel-EICPrize-2021 - [Prix EIC Horizon pour «Le carburant du soleil: la photosynthèse artificielle»](#)

Échéance : 5/05/2021

Espace

Space-EICPrize2019 - [Prix Horizon EIC pour le «lancement spatial européen à faible coût»](#)

Échéance : 1/06/2021

H2020-SPACE-2018-2020 - [Observation de la Terre, Espace, business, entrepreneuriat et éducation, Technologies spatiales, science et exploration](#)

Échéance : 1/06/2021

Ordinateur de haute performance

EuroHPC-2020-03 - [Formation et éducation en matière de calculateur haute performance](#)

Échéance : 1/07/2021

AFFAIRES INTÉRIEURES

[Sécurité et gestion des frontières – nouvelle stratégie Schengen](#)

Échéance : 16/03/2021

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

[Denrées alimentaires & boissons - Système d'indications géographiques de l'UE \(révision\)](#)

Échéance : 9/04/2021

[Fraude liée au vin - base de données de l'UE pour l'analyse chimique des vins afin de protéger leur identité, origine et qualité \(modalités d'application\)](#)

Échéance : 13/04/2021

[Forêts - nouvelle stratégie de l'UE](#)

Échéance : 19/04/2021

[Agriculture biologique – liste des produits et substances autorisés dans la production biologique](#)

Échéance : 23/04/2021

[Étiquetage des boissons alcoolisées - utilisation d'allusions \(spécifications techniques mises à jour\) et utilisation de termes composés \(spécifications techniques actualisées\)](#)

Échéance : 23/04/2021

CONCURRENCE

[Consultation sur la communication relative à l'application des règles en matière d'aides d'État par les juridictions nationales](#)

Échéance : 16/04/2021

[Révision de la communication sur les projets importants d'intérêt européen commun](#)

Échéance : 20/04/2021

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

[Compétences des adultes - Comptes individuels de formation : un outil pour améliorer l'accès à la formation](#)

Échéance : 20/04/2021

ÉNERGIE

[Changement climatique - nouvelles règles visant à prévenir les fuites de méthane dans le secteur de l'énergie](#)

Échéance : 30/04/2021

[Efficacité énergétique - Révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments](#)

Échéance : 22/06/2021

ENVIRONNEMENT

[Évaluation de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#)

Échéance : 5/04/2021

[Protéger la biodiversité : fixation d'objectifs de restauration de la nature dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité](#)

Échéance : 5/04/2021

[Des sols sains - nouvelle stratégie de l'UE pour la protection des sols](#)

Échéance : 27/04/2021

[Criminalité environnementale - améliorer les règles de l'UE en matière de protection de l'environnement par le droit pénal](#)

Échéance : 3/05/2021

[Initiative relative aux produits durables](#)

Échéance : 9/06/2021

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

[Changement démographique en Europe - Livre vert sur le vieillissement](#)

Échéance : 21/04/2021

[Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie sociale](#)

Échéance : 26/04/2021

[Violence à l'égard des femmes et violence domestique - bilan de qualité de la législation de l'UE](#)

Échéance : 10/05/2021

[Lutter contre les violences sexistes - protéger les victimes et punir les auteurs](#)

Échéance : 10/05/2021

FISCALITÉ

[Éliminer l'écart de TVA](#)

Échéance : 3/04/2021

[Une économie numérique équitable & compétitive - taxe sur le numérique](#)

Échéance : 12/04/2021

JUSTICE ET CONSOMMATEURS

[Crimes et discours haineux - inclusion dans la liste des infractions pénales de l'UE](#)

Échéance : 20/04/2021

[Modernisation de la coopération judiciaire entre les pays de l'UE - utilisation des technologies numériques](#)

Échéance : 11/05/2021

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

[Recharge des véhicules électriques - normes pour les points de recharge des autobus électriques](#)

Échéance : 20/04/2021

[Réseau transeuropéen de transport \(RTE-T\) - orientations révisées](#)

Échéance : 05/05/2021

[Voyages en avion - systèmes informatisés de réservation \(mise à jour des règles\)](#)

Échéance : 18/05/2021

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

[Services publics numériques interopérables - Évaluation du cadre d'interopérabilité européen & stratégie](#)

Échéance : 26/04/2021

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

[Pesticides - utilisation durable \(règles de l'UE actualisées\)](#)

Échéance : 12/04/2021

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

[Communication de la Commission - Un an après le début de la pandémie de COVID-19: la réponse apportée en matière de politique budgétaire](#)

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

[Communication de la Commission concernant un plan d'action en faveur du développement de la production biologique et annexe](#)

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

[Communication de la Commission - Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et annexe](#)

[Proposition de directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution et résumé du rapport d'analyse d'impact](#)

[Rapport de la Commission sur l'application de la directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique \(directive sur l'égalité raciale\) et de la directive 2000/78/CE du Conseil portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail \(directive sur l'égalité en matière d'emploi\)](#)

[Recommandation \(UE\) 2021/402 de la Commission du 4 mars 2021 concernant un soutien actif et efficace à l'emploi \(EASE\) à la suite de la crise de la COVID-19](#)

[Communication de la Commission - Union de l'égalité : Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030](#)

[Recommandation du Conseil du 12 mars 2021 sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms](#)

[Communication de la Commission - Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et annexes 1 et 2](#)

[Proposition de recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance](#)

ENVIRONNEMENT

[Communication de la Commission concernant la position du Conseil relative à l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat \(LIFE\) et abrogeant le règlement \(UE\) n° 1293/2013](#)

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

[Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne sur la conférence sur l'avenir de l'Europe - Dialoguer avec les citoyens pour promouvoir la démocratie : Construire une Europe plus résiliente](#)

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME

[Proposition de règlement relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats interopérables de vaccination, de test et de rétablissement afin de faciliter la libre circulation pendant la pandémie de COVID-19 \(certificat vert numérique\) et annexe](#)

[Proposition de règlement relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats interopérables de vaccination, de test et de rétablissement destinés aux ressortissants de pays tiers séjournant ou résidant légalement sur le territoire des États membres pendant la pandémie de COVID-19 \(certificat vert numérique\)](#)

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

[Rapport de la Commission concernant l'application de la directive 2014/94/UE sur le déploiement d'une infrastructure pour les carburants alternatifs](#)

POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE

[Règlement d'exécution \(UE\) 2021/435 de la Commission du 3 mars 2021 en ce qui concerne les modifications apportées au modèle destiné aux programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» et au modèle destiné aux programmes de coopération présentés au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne» afin de fournir un soutien au titre de l'objectif thématique «Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie»](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2021/436 de la Commission du 3 mars 2021 en ce qui concerne les modifications apportées au modèle des rapports de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2021/437 de la Commission du 3 mars 2021 en ce qui concerne les modifications apportées au modèle pour la transmission des données financières, au modèle de demande de paiement comprenant des informations supplémentaires concernant les instruments financiers et au modèle pour les comptes](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2021/438 de la Commission du 3 mars 2021 en ce qui concerne l'ajout d'un nouvel objectif thématique à la nomenclature des catégories d'intervention au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne»](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2021/439 de la Commission du 3 mars 2021 en ce qui concerne l'ajout d'un nouvel objectif thématique à la nomenclature des catégories d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»](#)

RECHERCHE ET INNOVATION

[Communication de la Commission concernant la position du Conseil sur l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et définissant ses règles de participation et de diffusion](#)

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

[Communication de la Commission Une boussole numérique pour 2030 : l'Europe balise la décennie numérique et annexe](#)

[Communication de la Commission concernant la position du Conseil sur l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour une Europe numérique pour la période 2021-2027](#)

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

[Recommandation \(UE\) 2021/472 de la Commission du 17 mars 2021 concernant une approche commune pour la mise en place d'une surveillance systématique de la présence du SARS-CoV-2 et de ses variants dans les eaux usées de l'Union européenne](#)